



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 12 décembre 2017

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

1- Après les adoptions usuelles (ordre du jour, procès-verbal de l'assemblée de novembre), les conseillers approuvent les dépenses du mois de novembre pour un total de 201 956\$, dont

administration :	88 573\$
élections :	6900\$
salaires :	50 621\$
Sécurité publique et incendies :	7129\$
Achat de matériel et formation en sauvetage nautique :	5775\$
Transport et réseau routier :	8174\$
Environnement :	830\$
Promotion et tourisme :	435\$
Bibliothèque :	
Ameublement :	3797\$
Livres :	1097\$
Divers :	405\$
Subvention aux organismes :	1200\$
Loisirs et culture :	8557\$
Travailleur de rue (annuellement) :	6632\$
Patinoire (aménagement et réparations) :	4206\$

2- Les conseillers font un bref rapport de leurs activités du mois de novembre :

- La municipalité recevra en décembre le certificat de quatre (4) Fleurons obtenu pour l'aménagement paysager du territoire. La conseillère remercie les bénévoles les contribuables et les employés pour leur participation à l'embellissement de la municipalité.
- Les capsules publiées dans les numéros de 2017 du « Saint-Marc...Quoi? » seront reliées en un volume.
- Le Marché de Noël a été une réussite bien que la fréquentation ait été moindre que celle de l'année passée. On attend pour bientôt les résultats qui seront communiqués aux contribuables.
- La Sûreté du Québec sera présente ces jours-ci au moment de l'entrée des enfants à l'école afin de faire respecter par les parents les règles de circulation autour du débarcadère. On rappelle de bien vouloir respecter les interventions de la brigadière scolaire et les limites de vitesse autour de l'école (30 km/h).
- Le responsable de l'environnement (CCE) a rencontré les membres du CRE pour discuter de la réduction de l'émission de GES.
- Une réunion a eu lieu avec le MTQ pour discuter du projet FARR (Fonds d'appui au rayonnement des régions) qui vise à relier par des bandes cyclables de chaque côté des routes provinciales les rives du Saint-Laurent et de la Richelieu. Ce projet, lorsqu'accepté, subventionne à 80% le coût des travaux.
- Au chapitre de l'administration municipale, on a procédé à l'étude et à la préparation du budget 2018, on a décidé d'investir massivement dans la reconfiguration du parc André-Noël, on a étudié les demandes salariales des employés municipaux qu'on veut vraiment retenir au service public, et on a étudié un nouveau programme par lequel le gouvernement du Québec subventionne à raison de 50% l'installation de commodités publiques. Dans le cadre de ce dernier programme, la municipalité songe à installer une piste polyvalente pour des activités sportives (vélo, bmx, patin à roues alignées, trottinettes, etc.). À défaut de trouver un meilleur nom, ce projet a été intitulé provisoirement : « Piste à vagues ». À suivre.

3- Les élus adoptent un règlement pour le financement du nettoyage et de l'entretien de la décharge des Quatorze. La facture sera répartie entre les propriétaires terriens limitrophes de cette décharge.

4- **À l'avenir, les assemblées publiques du conseil municipal auront lieu les deuxièmes mardis de chaque mois afin de donner aux membres du conseil le temps de prendre connaissance de la documentation nécessaire aux discussions.**

5- Les conseillers procèdent à la reconduction du contrat de travail des employés municipaux.

6- Les signataires des effets bancaires de la municipalité seront le maire, la directrice générale et la mairesse-suppléante, Mme Ève-Marie Grenon.

- 7- Un paiement de 102 399\$ (plus taxes) sera fait à la firme d'ingénieurs BHP pour la réfection de la rue Charron et d'une partie de la rue Joli-Bois. Un montant équivalant à 5% de cette somme sera retenu pour une période d'un an en guise de garantie. De plus, un chèque de 10 221\$ sera émis pour la surveillance et le contrôle qualitatif des travaux.
- 8- Les conseillers adoptent le plan révisé d'intervention en ce qui concerne les réseaux d'eau potable, d'égout pluvial et de la chaussée.
- 9- Les conseillers acceptent le transfert du contrat de vidange de fosses septiques qui passe aux enfants des propriétaires de Kelly Sani-Vac Inc. La nouvelle entreprise opère sous le numéro de 93639888 Qc inc.
- 10- La municipalité adhère au programme FARR.
- 11- Le fruit de la vente de l'ancien camion d'inspection de la municipalité s'élève à 2500\$. Cette somme sera attribuée sous forme d'un voyage au gagnant d'un tirage auquel seront admissibles tous les citoyens. Les modalités de participation à ce tirage seront communiquées ultérieurement.

PÉRIODES DE QUESTIONS

- 1- À un citoyen qui demande des explications à propos du montant de 3080\$ versé à une firme privée pour l'animation d'une activité parascolaire, le maire répond qu'il ne s'agit que d'une modalité administrative et que ce montant sera remboursé à la municipalité.
- 2- Un citoyen demande au conseil de vérifier les besoins réels des organismes avant de leur verser des subventions et de cesser de subventionner ceux qui disposent de surplus.
- 3- On précise à un citoyen que les bandes cyclables consistent à asphaltier les accotements des routes et n'empiètent en aucune façon sur la surface de roulement des voitures.
- 4- En ce qui concerne la demande de la municipalité de réduire la vitesse permise sur la route 223, on précise que le MTQ désire uniformiser la vitesse de circulation. On est toujours en attente d'une décision.
- 5- À une question sur le rôle, du salaire et la fonction du travailleur de rue, on répond que la mission de cette personne est de faire un peu de service social envers les jeunes de la municipalité mais que celle-ci, en désaccord avec les orientations de l'organisme responsable de ce programme (partagé entre plusieurs communautés rurales), s'en retire pour l'année 2018.
- 6- Un citoyen demande si l'adoption de la loi sur la marijuana occasionnera des dépenses à la municipalité. On lui répond qu'aucune évaluation de cette incidence n'a encore été faite.
- 7- Un citoyen rappelle aux membres du conseil les deux questions qu'il leur a posées antérieurement et auxquelles il n'a pas encore reçu de réponse (bien qu'il comprenne qu'ils n'aient pas encore eu le temps d'y réfléchir) :
 - a) Comment entendent-ils réaliser concrètement leur engagement électoral à être à l'écoute des citoyens?

b) Que veut dire dans les faits l'expression « Gestion démocratique du bulletin municipal »?

ASSEMBLÉE SPÉCIALE D'ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL 2018

Après présentation sommaire par le Maire et la Directrice générale des revenus et dépenses prévus pour l'année 2018, les conseillers adoptent un budget dont les grandes lignes sont :

Revenus totaux :	3 363 415 \$
Dépenses	
Administration :	578 023 \$
Sécurité publique :	527 859 \$
Transport et réseau routier :	423 807 \$
Hygiène du milieu et environnement :	442 965 \$
Aménagement, urbanisme, développement :	135 195 \$
Loisirs, culture et tourisme	296 167 \$
Financement et activités financières	538 669 \$
Immobilisations	420 700 \$
Grand total (dépenses et immobilisations)	3 363 415 \$

Le taux résidentiel de taxation s'élèvera à 0,6028\$ par 100\$ d'évaluation.

Il faudra ajouter des montants fixes :

Cueillette des matières résiduelles (tous) :	166,65 \$
Collecte sélective et écocentre (tous) :	31,75 \$
Cueillette des matières organiques (tous) :	32,95 \$
Vidange des fosses septiques (secteur sans réseau d'égouts) :	60,00 \$
Traitement des eaux usées (secteur desservi) :	106,00 \$
Remboursement d'égouts (secteur desservi) :	1057,25 \$

On trouvera le budget détaillé à l'adresse suivante : <http://smsr.quebec/budget-2018/>

Liste des sigles utilisés :

- CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)
- SQ : Sûreté du Québec
- CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
- CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
- CCI : Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)
- CRE: Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
- GES : Gaz à effet de serre
- MTQ : Ministère du transport du Québec
- FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)